

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 25 mai 2023

L'an 2023 et le 25 mai à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 17 mai 2023.

Date de la convocation : 17 mai 2023

Date d'affichage : 17 mai 2023

Délibération N° 25-05-2023 / N°91

Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoît François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 96

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Pierre Marocchini, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Alain Debureaux, Alexandre Decry, Eric Caron

Absents suppléés : Lionel Cayet supplée par Philippe Verret, Sébastien Henquenet supplée par Arnaud Delame, Magali Urbanac supplée par Arnaud Douchet, Chantal Dufresne supplée par Muriel Lebas, Françoise Simon supplée par Nicole Lebas

Absents excusés : Vincent Lacroix, Martine Gérard, René Pruvost, Louis Lambert

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Julien Bellengier ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Eric Poulain, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui

Secrétaire de séance : Patrick Zakrent

Titre de la délibération : Attribution d'une subvention au titre du d'investissement immobilier (« aide dites de Minimis ») à la SCI Fournier pour la création d'un Pôle Santé sur la commune de Tincques et approbation de la convention afférente

Vu le règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* ;

Vu la demande de subvention des professionnels de santé déposée dans le cadre des travaux de création d'un Pole santé sur la commune de Tincques ;

Vu la déclaration de l'entreprise relative à la liste et aux montants de toutes les aides dont elle a bénéficié ou qu'elle a demandées mais pas encore reçues, au cours des trois derniers exercices fiscaux, le cas échéant, au titre du règlement (CE) N° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de *minimis*, du règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du TFUE aux aides de *minimis* octroyées dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, du règlement (CE) N° 1535/2007 de la Commission du 20 décembre 2007 concernant l'application des articles 87 et 88 du traité CE aux aides de *minimis* dans le secteur de la production de produits agricoles, du règlement (UE) N° 1408/2013 relatif aux aides de *minimis* pour le secteur agricole, du règlement (UE) N° 360/2012 relatif aux aides de *minimis* pour les entreprises fournissant des services d'intérêt économique général (SIEG).

Conformément à la loi NOTRe n°2015-991 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 Août 2015 et notamment son article 3 qui énonce que : « les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises (...),

Conformément aux articles L1511-3, R1511-4 et R1511-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable en Bureau en date du 10 mai 2023, le conseil communautaire décide à la majorité (9 contres, 16 abstentions) que :

- compte tenu du projet d'investissement de la **SCI Fournier** comprenant la construction d'un Pôle Santé sur la commune de Tincques de 300m² permettant la création de 8 espaces destinés à accueillir : 4 médecins généralistes, 1 ostéopathe, 1 orthoptiste, 1 podologue, 1 kinésithérapeute et 1 bureau nomade
- compte tenu du contexte communautaire en matière de désertification médicale et de l'engagement de la Communauté de Communes dans un Contrat Local de Santé qui aura notamment pour axe de travail : de favoriser l'attractivité médicale du territoire pour accueillir de nouveaux médecins sur le territoire face à l'augmentation croissante d'habitants du territoire qui n'ont plus de médecin traitant
- compte tenu du contexte international et national qui a provoqué une augmentation du montant de l'investissement initial de 37,75% passant de 1 011 886,60 € TTC à 1 214 263,92 € TTC,

1/ La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois soutienne l'opération projetée et décide de la soutenir financièrement à hauteur de 200 000 €.

Il précise qu'une convention de partenariat sera signée entre les deux parties et jointe à la présente délibération.

2/ d'autoriser le Président à signer la convention « aide à l'immobilier d'entreprise – aide dites de minimis à la SCI Fournier

3/ de modifier les crédits budgétaires 2023 de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

Berger
Levisault

ID : 062-200069482-20230525-D91_2023-DE

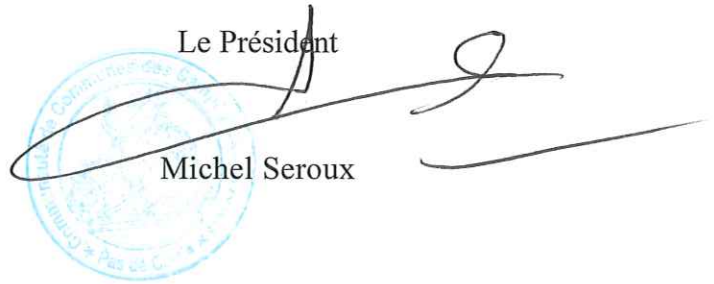
D Inv- Article 20422 - service développement économique- 61.01 = + 200 000€

R Inv – Article 023 - service développement économique- 61.01= + 200 000€

D Fonct – Article 021- service développement économique- 61.01 = + 200 000€

Le Président

Michel Seroux

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Seroux', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains text in French, including 'Commune de...' and 'Pas-de-Calais'. The signature is fluid and extends to the right.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 30/05/2023 et publication ou notification du 30/05/2023

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains text in French, including 'Commune de...' and 'Pas-de-Calais'. The signature is fluid and extends to the right.